



**HAL**  
open science

# Le contrat d'évaluation en didactique des langues étrangères

Yiru Xu

► **To cite this version:**

Yiru Xu. Le contrat d'évaluation en didactique des langues étrangères. Les Langues Modernes, 2019.  
halshs-02918280

**HAL Id: halshs-02918280**

**<https://shs.hal.science/halshs-02918280v1>**

Submitted on 23 Aug 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le contrat d'évaluation en didactique des langues étrangères

---

PAR YIRU XU, SUN YAT-SEN UNIVERSITY (CHINE)<sup>1</sup>,

CHAO LI, GUANGDONG UNIVERSITY OF FOREIGN STUDIES SOUTH CHINA BUSINESS COLLEGE<sup>2</sup>

## Introduction

L'évaluation comme toutes les activités sociales se déroule selon certaines règles d'organisation. Kraft et Dausendschön-Gay emploient « le terme de contrat pour décrire les mécanismes de l'organisation globale des interactions sociales » (1994 : 144). Il s'agit non seulement du droit et du devoir, mais aussi de l'ensemble des conventions sociales. Comme dans une classe de langue, il existe un contrat d'apprentissage ou contrat pédagogique qui relève d'un ensemble de règles qui régissent les comportements pédagogiques. Chaque participant est censé adopter des conduites correspondant aux attentes de l'institution. De même, un autre type de contrat se situe davantage dans l'accomplissement local et négocié des actions, c'est le contrat didactique (De Pietro, Matthey, Py, 1989). L'enseignant met en place des dispositifs pour faciliter la transmission et l'élève compte sur l'aide de l'expert pour réaliser l'apprentissage.

Quant à l'évaluation en langue étrangère, elle est à la fois une situation de communication exolingue entre l'évaluateur et le candidat et une situation conditionnée par les règles institutionnelles. N'existe-t-il pas également une sorte de « contrat » qui règle l'organisation globale et locale des interactions entre les participants, de la coordination de leurs actions afin de réaliser un but commun, et des modalités de l'interaction en évaluation ? Afin de proposer quelques pistes en répondant à la question, notre recherche s'attache à la notion de contrat en didactique avant d'en dégager certaines caractéristiques dans la situation d'évaluation. Avec une analyse multimodale, nous discuterons les différentes étapes dans la mise en oeuvre du contrat.

---

<sup>1</sup> Cette recherche est financée par Fonds Education Régional de Jilin (吉林省教育科学十三五规划 2017 年度一般课题, 批准号为GH170737), Association Enseignement Supérieur de Jilin (吉林省高等教育学会 2017 年度高教科研一般课题, 批准号为JGJX2017D222), Fonds National d'Evaluation en langues étrangères(中国外语测评基金重点课题, 批准号为ZGWYCPJJ2018052A) et School of Foreign Language of Sun Yat-sen University (2019 年中山大学外国语学院本科教学质量工程课题).

<sup>2</sup> Chao Li est l'auteur de correspondance.

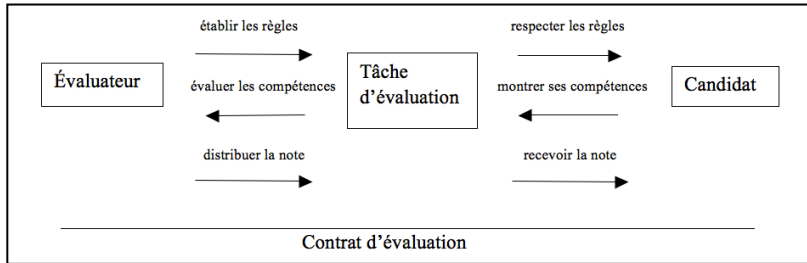
## **Le contrat en didactique des langues**

Par comparaison avec la communication en milieu naturel, la classe de langue est le lieu spécialisé d'acquisition et d'éducation, qui se manifeste par la dé- et re-contextualisation d'énoncés contextualisés autrement dans la vie quotidienne (Mondada, 1995). Dans ce processus de scolarisation, l'enseignant organise l'ordre de la classe, propose des activités structurées et intelligibles aux élèves, dans l'objectif de transmettre des savoirs et des savoir-faire langagiers. La réalisation de ces activités se base, d'une manière implicite, sur un accord mutuel entre les participants. Les élèves – locuteurs non-natifs qui apprennent la langue cible – peuvent demander aux enseignants des confirmations, des clarifications même des informations linguistiques ou culturelles, sans risquer des problèmes de figuration (Kraft et Dausendschön-Gay, 1994). Ce mécanisme de l'organisation, partagé par les participants, est ainsi défini en termes de « contrat ». Il requiert une réalisation dans une situation précise, à un moment donné de l'interaction, de manière appropriée et permet à l'interlocuteur de comprendre l'activité actuelle comme manifestation du contrat implicite (*ibid.*).

Brousseau a introduit le concept du « contrat didactique » comme « ces habitudes (spécifiques) du maître attendues par l'élève et les comportements de l'élève attendus par le maître » (1980 : 181). C'est-à-dire qu'en contexte institutionnel, il existe un système d'attentes envers le savoir entre l'enseignant et l'apprenant. « Ils sont liés par un contrat de devoirs et de droits réciproques qui suscite chez l'un comme chez les autres un certain nombre d'attentes et de représentations » (Boissat, 1991 : 263). L'enseignant attend de la part des élèves un certain type d'adéquation au contexte, qui requiert une compétence spécifique – leur « métier d'élève » – (Coulon, 1993) ; leur participation à une activité, de même, sera évaluée par rapport à ces attentes, par la façon dont la réponse est traitée séquentiellement dans l'interaction qu'elle soit rejetée, corrigée ou acceptée par l'enseignant (Gajo & Mondada, 2000).

## **Le contrat en évaluation**

Ce système d'attentes existe également dans la situation d'évaluation, il régit l'organisation de l'interaction entre les participants, la coordination de leurs actions ainsi que la construction thématique des échanges. L'évaluation s'avère être une situation dominée par l'évaluateur qui possède un pouvoir similaire à celui d'un enseignant de classe : il prépare les activités d'évaluation, met en place des consignes, évalue la réalisation et à la fin, donne ses appréciations. Quant au candidat, il doit s'adapter aux attentes institutionnelles et montrer sa compétence dans la réalisation de la tâche tout en respectant les consignes d'évaluation. Si nous résumons cette relation, nous pouvons tracer le schéma du contrat d'évaluation ci-dessous :



Ce schéma démontre le droit et le devoir de l'évaluateur et du candidat en trois étapes. D'abord, en fonction du dispositif élaboré, l'évaluateur établit les règles de l'évaluation que le candidat doit scrupuleusement respecter sans contester. Ceci se manifeste dans un premier temps par une prise de contact avec le candidat, dans laquelle les ressources mises en place devront favoriser une bienveillance vers le candidat (Rivière & Cadet, à paraître). Comme le témoigne une évaluatrice du FLE « tu dois accueillir le candidat et le mettre à l'aise ». Puis l'évaluateur annonce les consignes élaborées en ce qui concerne les thèmes, les sujets, les modalités de préparation et de passation, le règlement de la tâche, etc. Du côté du candidat, une bonne compréhension des consignes constitue la condition préalable de la réalisation de la tâche et permet d'éviter le hors sujet.

Dans la passation, qui représente la deuxième étape, le candidat, afin de réaliser la tâche, doit mobiliser toutes ses ressources (verbales et non verbales) pour montrer sa compétence que l'enseignant va évaluer en se référant au barème de la notation. L'activité que l'évaluateur doit gérer s'avère multiple. Prenons un exemple en situation de jeu de rôle, dans laquelle l'évaluateur doit diriger l'ouverture et la clôture de l'échange afin d'assurer la même condition d'évaluation pour tous les candidats. Lorsque deux candidats réalisent un jeu de rôle ensemble en se glissant chacun dans un personnage, évaluer la compétence respective de chacun se révèle problématique. Au cours du jeu de rôles entre candidat et évaluateur, la tâche apparaît encore plus épineuse, car ce dernier doit assurer simultanément le rôle de l'interlocuteur, de l'évaluateur et parfois celui de l'enseignant.

Quoi qu'il en soit, à la fin de la séance d'évaluation, l'évaluateur doit attribuer au candidat une note ou une appréciation tout en assurant le principe de standardisation et la valeur du certificat attribué. Ainsi, les critères de notation occupent une place essentielle dans la garantie du résultat de l'évaluation. Dans l'évaluation sommative, ce dernier porte souvent une valeur institutionnelle, sociale voire économique, qui revêt une importance cruciale pour le candidat dans la recherche d'un emploi, l'accès à la formation ou même pour l'évolution de son statut administratif.

## Les caractéristiques complexes du contrat

Dans la pratique, la réalisation du contrat n'est pourtant ni systématique ni unidirectionnelle – l'évaluateur et le candidat participent, à différents degrés, à l'activité évaluative et s'influencent mutuellement dans sa mise en place. Ce premier organise chaque étape successive à l'aide d'une série de consignes, longues ou courtes, initiative ou réactive, qui encadrent le comportement du candidat ; ce dernier montre ses compétences en matière qui sont en même temps conditionnées par des éléments contextuels et interpersonnels. Cela dit, l'évaluateur est loin d'être le seul participant qui gère la réalisation totale du contrat d'évaluation dont les caractéristiques s'avèrent plutôt multidirectionnelle et conjointe. Dans les analyses qui suivent, nous nous focalisons sur la manière dont l'évaluateur remplit sa part de responsabilité ainsi que le partage de cette dernière entre les participants.

Notre corpus se fonde sur différentes situations authentiques dans l'évaluation de l'oral formative en français langue étrangère : monologue suivi entre candidat et évaluateur, jeu de rôle entre candidats et jeu de rôle entre candidat et évaluateur. Chaque séance se déroule de manière individuelle sans présence d'autre candidat, prenons un exemple dans la phase de l'établissement des règles de l'activité.

### Extrait 1

E1 : évaluatrice Me : candidate  
 ((L'évaluatrice prépare les sujets, elle sort les sujets de l'enveloppe et les étale sur la table))  
 1 E1 Mengting tu vas prendre deux sujets/ et tu prendras ce celui qui te plaît le plus  
 2 Me d'accord  
 3 E1 on va laisser comme ça parce que ((étale les sujets sur la table))  
 4 Me ah prends deux et [je choisis  
 5 E1 [tu choisis  
 6 Me est ce que je peux écrire/  
 (2.0)  
 7 E1 oui  
 ((la candidate prend deux papiers du sujet et lit))  
 ((une minute plus tard))  
 8 Me je voudrais choisi celui-ci((montre le sujet à E1))  
 9 E1 d'accord très bien ((lit le sujet choisi)) donc tu as tu as ((pointe la table derrière)) cinq mi- deux trois minutes pour préparer  
 10Me d'accord  
 11E1 tu peux [préparer ici si tu veux  
 12Me [là bas/ ((pointe la table derrière))  
 ((Me part pour préparer le sujet))

Ce premier contact commence par une prise de connaissance du sujet papier accompagnée de la première consigne sur la modalité du choix du sujet (T1-T6). Après une lecture rapide, la candidate doit effectuer son choix et montrer le sujet choisi à l'évaluatrice qui donne par la suite la deuxième consigne concernant le temps de préparation (T9) ainsi que la troisième désignant le lieu de préparation (T11). Les

échanges se présentent sous modèle d'« instruction-action » dans lequel l'évaluatrice occupe une place dominante en mettant en œuvre des consignes de manière multimodale. Néanmoins, la réaction de la candidate ne se limite pas à une simple compréhension orale passive comme en attestent les T4, T6, T8, T12 qui indiquent une participation active dans cette séquence d'ouverture : elle vérifie sa compréhension en reformulant le propos de E1 et poursuit en posant sa question afin de demander plus de précisions.

Si la première étape dans la réalisation du contrat se caractérise par une prédominance de l'évaluateur, au cours de l'activité, il ne se positionne pas simplement en tant qu'observateur en face du candidat. Examinons l'exemple suivant d'une situation de monologue suivi où la candidate doit faire une description précise de l'objet.

#### Extrait 2

E2 : évaluatrice                      Mx : candidate  
1 E2    euh:: est-ce que tu peux faire une description: un petit  
         peu plus: longue: de la carte  
2 Mx    euh: c'est:: ah:: le carte euh::: est euh:: euh::: (4.0)  
         ((rire)) euh::  
3 E2    tu m'as dit qu'elle est rectangulaire c'est bien  
4 Mx    euh::  
5 E2    tu peux me dire d'autres choses/

Lorsque la candidate termine une brève description de la carte, l'évaluatrice intervient en relançant la consigne pour solliciter une description plus longue (T1). En effet, cette demande est un prolongement de la consigne du départ (faire la description d'un objet) qui a pour fonction de rappeler la candidate et d'ajuster ses énoncés. De longues hésitations et un silence de 4 secondes montrent que la candidate manque d'inspiration pour poursuivre la description (T2). L'évaluatrice lance une proposition pour l'aider (T3), mais la candidate hésite encore, l'évaluatrice relance une deuxième proposition (T4) pour orienter de nouveau la candidate.

Malgré le nom porté du « monologue », les échanges ci-dessus révèlent en effet une caractéristique dialogique. L'évaluateur participe également au déroulement de l'activité par le biais des consignes lorsque les énoncés du candidat ne correspondent pas aux attentes de l'évaluation. Les consignes sont mises en œuvre, soit au début de la séance en prévoyant des problèmes éventuels et en faisant des rappels au candidat, soit au cours de l'activité au fur et à mesure des échanges pour résoudre des problèmes émergents et éventuellement aider le candidat à continuer les énoncés.

Les participants s'engagent dans ce contrat d'évaluation, ce qui permet à l'évaluateur de lancer et relancer des consignes sous forme d'« instruction », généralement considérée comme acte menaçant pour son interlocuteur, qui est pourtant acceptable dans ce contexte didactique. En effet, celles-ci font partie du « droit » de l'évaluateur qui

peut exiger du candidat des réponses aux questions posées, de même que le candidat a le « devoir » d'apporter des précisions demandées afin de se faire évaluer.

## Conclusion

Comme dans les activités didactiques dans une classe de langue étrangère, il existe également un mécanisme implicite dans le processus d'évaluation que nous appelons le « contrat d'évaluation ». L'évaluateur établit les règles d'une tâche en précisant le thème, l'objectif, la modalité et les attentes de l'évaluation de manière multimodale. Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement cet ensemble de règles. Pendant la passation, le candidat doit mobiliser toutes ses ressources (langagières et non langagières) pour démontrer sa compétence de la langue cible. Selon les barèmes de notation, l'évaluateur a pour tâche de vérifier le degré de conformité de la compétence du candidat avec chaque critère. Et à la fin, le candidat attend un résultat ou une appréciation attribuée par l'évaluateur pour approuver son niveau de la langue.

Dans la réalisation du contrat, l'évaluateur prend davantage de responsabilités dans l'étape de l'établissement des règles et la clôture de la séance. Mais cela ne signifie pas que la participation de la part du candidat est totalement passive, il partage également cette responsabilité dans l'organisation globale de l'interaction. Au cours de la passation, le rôle de l'évaluateur ne se limite pas à celui d'un simple observateur, il peut s'engager, simultanément ou alternativement, dans les rôles d'examineur, facilitateur, interlocuteur ou accompagnateur. Ces multiples rôles nous révèlent une réalité et un vrai défi dans la pratique de l'évaluation, ce qui requiert une réflexion et une collaboration profondes entre les enseignants, les institutions et les chercheurs.

## Références bibliographiques

- BOISSAT, Danielle. « Questions de classe: question de mise en scène, question de mise en demeure ». In C. Kerbrat-Orecchioni (Éd). *La question*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1991, p. 263-294.
- COULON, Alain. *Ethnométhodologie et éducation*. Paris : PUF. 1993.
- DE PIETRO, Jean-François., MATTHEY, Marinette & PY, Bernard. « Acquisition et contrat didactique : les séquences potentiellement acquisitionnelles de la conversation exolingue ». In D. Weil, H. Fugier (dir.), *Actes du 3<sup>ème</sup> colloque international de linguistique*, Strasbourg : Université L. Pasteur, 1989, p.99-124.
- GAJO, Laurent & MONDADA, Lorenza . *Interactions et acquisitions en contexte: modes d'appropriation de compétences discursives plurilingues par de jeunes immigrants*. Fribourg : Éd. Universitaires Fribourg. 2000.
- KRAFT, Ulrich & DAUSENDSCHÖN-GAY, Ulrich. « Analyse conversationnelle et recherche sur l'acquisition ». In *Bulletin VALS-ASLA*, n°59, 1994, p.127-158.
- MONDADA, Lorenza. « Analyser les interactions en classe: quelques enjeux théoriques et repères méthodologiques ». *TRANEL*. (22), 1995, p.55-89.
- BROUSSEAU, Guy. « L'échec et le contrat ». In *Recherches*. (41), 1980, p.177-182.
- RIVIERE Véronique & CADET Lucile. « L'activité multimodale en situation d'évaluation certificative (FLE) : une expérience de recherche-formation ». In Rivière V. & Blanc N. *Observer la multimodalité en situations éducatives : circulations entre recherche et formation*. ENS Editions (à paraître).